



Abandon de poste remise de contrat non signé par employeur.

Par **Amimajus@33**, le **16/07/2021 à 13:15**

Bonjour, rnJ'ai quitté un cdi pour raison personnelle un jour seulement après avoir commencé, l'employeur m'a remis un contrat non signé. rnDois je me considérer comme libre, rnOu dois je comme il me le demande lui adresser un courrier stipulant la rupture de contrat de mon initiative 2 jours après la date de début ?

Par **BrunoDeprais**, le **16/07/2021 à 13:35**

Bonjour, rn rnComment voulez vous rompre un contrat qui n'existe pas? rn rnIl y a un minimum de conditions de formes: signatures des parties, formalité du double..... rn rnSi vous êtes démissionnaire d'un CDI, ça va être compliqué pour vous et l'ARE.

Par **Visiteur**, le **16/07/2021 à 16:40**

Bonjour rnC'est plutôt a vous de faire un courrier à l'employeur.

Par **Lag0**, le **16/07/2021 à 17:31**

[quote] rnComment voulez vous rompre un contrat qui n'existe

pas?rnrn[/quote]rnrnBonjour,rnrnUn contrat de travail n'est pas nécessairement écrit, le CDI à temps plein, par exemple, peut se passer d'écrit...

Par **BrunoDeprais**, le **17/07/2021** à **08:54**

Bonjour Lago, rnrn rnrnil y a quelques temps, j'ai eu l'occasion d'échanger avec une inspectrice du travail. Elle m'a clairement dit " sans lire le contrat, je ne signe pas".rnrnOk qu'il y ait une déclaration préalable à l'embauche, mais dans le cas d'amimajus, je ne réponds plus à mon employeur que ce soit par oral, par écrit ou à une Iraar, et surtout je ne démissionne pas.rnrnIl n'y a pas trop de cadeaux dans le monde du travail, pas de raison d'en faire.

Par **Visiteur**, le **17/07/2021** à **09:35**

[quote]rnrn""Ou dois je comme il me le demande lui adresser un courrier stipulant la rupture de contrat de mon initiative 2 jours après la date de début ?""rnrn[/quote]rnrnDésolé d'insister, oui, une lettre remise en mains propres ou envoyée en recommandé avec accusé de réception suffit.